



Faymonville, le 11 juillet 2024

Opération de Développement Rural – Aubel
Compte rendu de la CLDR du 10 juillet 2024
Présentation du GAL et des fiches du lot 1

Présences :

Citoyens			
BECKERS Francis	P	KALAVASSIS Isabelle	Démission
BECKERS Albert	P	LEUTHER Benoît	P
BIET Anne-Françoise	A	LOHR Philippe	A
BOVY Nicolas	A	MATHIEU Patrick	E
CALIFICE Jean-Philippe	P	MEECKERS Justine	Démission
DONOLO Rosana* ¹	P	PESSER Pierre	A
DUBOIS Jean-Rémy	P	PIRON Jean-Marc	A
EL BOUJALLOUKI Brahim	A	SABATIER Adrien	A
ERNENS Anne	A	STASSEN Béatrice	A
GALOPIN Jean-François	A	STASSEN Jean-Pierre	E
GILLIQUET Mickaël	A	STEFFENS Brigitte	Démission
GIROUL Chantal	A	TAETER Cynthia	A
GOUVARS Bernard	P	WEUSTEN Martine	E
HICK Anne-Françoise	A	WILLEM Vincent	Démission
HOUBEN Teddy	A	GERON David*	E
HUPPERTS Céline	A		
¼ communal			
DEBOUNY Frédéric	P	MEURENS Martine	A
DORTHU Benoît	P	STASSEN Léon	E
PEREE Kathleen	P		

Pour le GAL Pays de Herve : Aurélie Lahaye, coordinatrice du GAL

Pour le bureau d'études Lacasse-Monfort : Valentin Laborey, auteur de programme.

Pour la FRW : Sarah Maquet et Rosine Bronlet, agentes de développement.

¹ Membres invités – candidature non encore approuvée par le Conseil

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Rosine Bronlet remercie les membres présents pour leur participation et présente l'ordre du jour de la soirée.

2. DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

- Accueil
- Approbation des comptes-rendus des deux dernières réunions (06 février et 28 mai)
- Présentation du GAL Pays de Herve et liens avec les fiches-projets du PCDR
- Présentation des fiches-projets du lot 1 (approfondies) par l'auteur
- Information à propos de la maison de village à Saint-Jean-Sart
- Agenda

3. VALIDATION DU COMPTE RENDU

Les comptes-rendus de la huitième et neuvième CLDR sont approuvés à l'unanimité. L'ensemble des comptes-rendus et les différents documents de travail sont consultables via ce lien : www.aubeljeparticipe.info/pagepriveecldr

4. PRÉSENTATION DU GAL PAYS DE HERVE ET LIENS AVEC LES FICHES-PROJETS DU PCDR

Auréli Lahaye est la coordinatrice du GAL² "Pays de Herve". Elle présente aujourd'hui les fiches du GAL pour la nouvelle programmation de 2023 à 2027.

Elle commence par un rappel de la structure du GAL. Il y a un minimum de 51 % de partenaires privés et un maximum de 49 % de partenaires publics.

Jusqu'en 2023, il y avait 8 communes. Avec l'arrivée de Baelen, il y en a maintenant 9. Il y a une vingtaine de partenaires privés ainsi que quelques citoyens privés. Il y a un mélange d'acteurs locaux, aussi bien environnementaux qu'économiques ou sociaux.

Au total, 21 GAL sont présents en Wallonie. La spécificité d'un GAL est que les projets ont un impact important sur l'ensemble des communes. Il s'agit d'une structure supra-communale. La cohérence territoriale est indispensable. La ruralité est importante pour le GAL. Le caractère innovant est au cœur du GAL : on fait des tests, c'est un laboratoire. Il y a une approche ascendante (*bottom up*) : ce sont des projets qui viennent des citoyens, il est important pour le GAL de les impliquer.

La première programmation du GAL (2016-2023) comprenait 8 missions très vastes. Voici quelques projets et actions réalisés :

- Pôle de mobilité durable dans les Plenesses
- Formation à la taille et à la plantation des arbres fruitiers
- Mise à disposition de gobelets réutilisables pour de petites manifestations sur le territoire
- Livret « Comprendre, savourer et protéger les paysages du pays de Herve »
- Achat groupé pour la semaine de l'arbre
- Charte de convivialité
- Visites avec les échevins de l'aménagement du territoire (échange d'expertise)

² Groupe d'action locale

- Étude sur la valorisation des éléments bocagers dans l'est de la Belgique (en collaboration avec les deux GAL germanophones)
 - Qu'en est-il des résultats ?
 - ↳ Le chantier test pour la litière des animaux d'élevage était très intéressant, mais dans le cas des bocages, la rentabilité n'est pas encore assurée, que ce soit d'un point de vue économique ou écologique (en tout cas sans couvert forestier).
- Des actions de mobilité douce avec les écoles
- Études sur la mobilité douce cyclable
- Guide « Comment construire et habiter au pays de Herve »

Pour plus d'informations sur les projets, vous pouvez consulter le site web du GAL : <https://galpaysdeherve.be/?PagePrincipale>

En 2023, une nouvelle programmation a été lancée, avec un nouvel appel à projets. 61 pré-projets ont été soumis, dont 5 qui ont donné lieu à l'élaboration de missions, brièvement présentées ci-dessous :

1. L'écosystème bocager, notre atout pour l'adaptation du territoire face aux défis actuels et futurs

Les prairies bocagères rendent des services à la collectivité, aussi bien aux agriculteurs qu'aux touristes ou aux habitants. L'idée est d'élaborer une stratégie pour l'ensemble des usagers.

Les actions prévues sont détaillées dans le PowerPoint en annexe.

2. Optimiser la production et la consommation d'énergie renouvelable via des communautés d'énergie structurées et innovantes

Le développement des outils de production d'énergie renouvelable et l'optimisation des communautés d'énergie.

Il y a des actions réfléchies : analyser la faisabilité et créer 5 communautés d'énergie test.

3. La ruralité du Pays de Herve : valoriser le patrimoine d'hier pour créer la culture populaire de demain

Collecter le patrimoine culturel, soutenir les initiatives existantes et identifier une identité en commun qui soit supra-communale.

4. Création de réseaux de points-nœuds pédestres, équestres et trailesques

Ce projet, mené en collaboration avec les maisons du tourisme, complètera le projet de points nœud de la Conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Verviers. L'objectif est de créer des itinéraires touristiques en recensant les chemins existants sur le territoire.

5. Mobilité active - Chemins, sentiers et politiques supra communales

Réaliser un diagnostic du patrimoine viaire et des bénévoles qui valident ce réseau avec leurs connaissances du terrain. Mettre en valeur et proposer des solutions d'entretien. Accompagner les communes dans leur démarche de mobilité douce et sensibiliser à l'utilisation des modes actifs.

Auréli Lahaye termine par établir des liens entre les 5 missions et les fiches projets du PCDR d'Aubel. Il y a surtout des liens avec la mission de mobilité active.

- Le GAL peut-il être un type d'ombudsman/facilitateur pour rouvrir des chemins ?

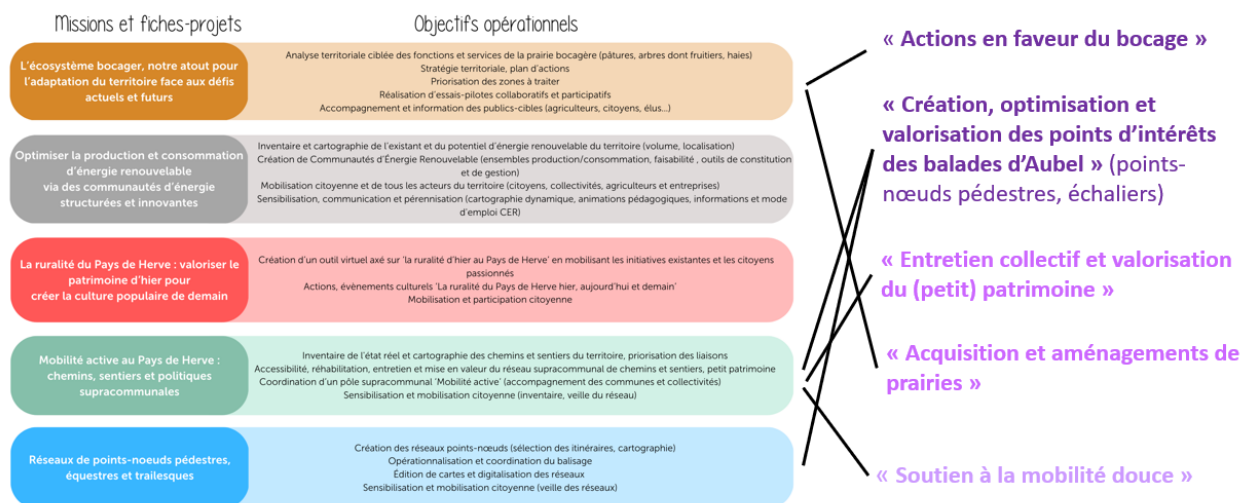
↳ Oui, en effet, le GAL est là pour sensibiliser et faciliter au mieux. Nous avons quand même un rôle supra communal.

Le GAL est basé à Herve, mais les chargés de mission du GAL se déplacent dans les 9 communes du territoire. La première mission des chargés de mission sera de rencontrer tous les partenaires.

Le PCDR pourra, dans les fiches, créer des liens et éviter ainsi tout travail en double. Tout le travail déjà réalisé par le GAL durant la précédente période peut également être très utile à la CLDR.

Liens Missions avec Projets CLDR

LOT 1
Lot 2
Lot 3



5. PRÉSENTATION DES FICHES-PROJETS DU LOT 1 (APPROFONDIES) PAR L'AUTEUR

Valentin Laborey vient re-présenter les fiches matérielles du lot 1. Celles-ci ont été adaptées après les apports de l'administration, de l'urbanisme et des GT. Il rappelle que la CLDR devra approuver le PDR dans deux réunions. Il ne veut pas que tout le monde doive tout relire, mais rappelle que ce sont des parties qui ont été présentées et approuvées au fur et à mesure avec la CLDR.

Cependant, vu que c'est un dossier important, les différentes parties seront envoyées par mail et les remarques pourront être faites lors de la prochaine CLDR.

A. Création d'un espace de convivialité au niveau de l'ancienne école de la Communauté Française

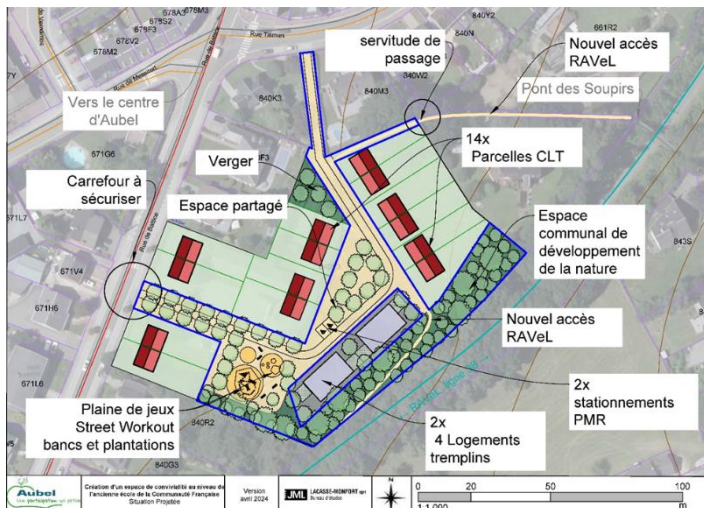
Pour l'espace de convivialité du site de l'ancienne école d'État, il y a eu quelques légères modifications. Il présente quelques cartes réalisées par l'auteur du programme, notamment des cartes historiques, des parcelles cadastrales, etc. Dans la fiche projet, il y a beaucoup plus d'informations et des cartes. Il invite les personnes à lire si cela les intéresse.

Espace de convivialité : il montre les documents faits par eux (carte historique, parcelles cadastrales, etc).

Valentin Laborey rappelle que nous sommes au stade de la fiche projet, ce n'est pas encore un projet ; c'est une fiche qui sera sortie une fois que le PDCR sera actif et donnée à un auteur de projet. À ce stade, nous travaillons sur la vue d'ensemble.

Il montre d'abord les idées de base pour le projet. Il rappelle qu'un groupe de travail a décidé des choses, ainsi que l'urbanisme et l'administration du développement rural, et qu'un projet adapté en est ressorti.

Il explique brièvement les changements. Il y aura une végétalisation importante du site ainsi qu'une connexion importante avec le Ravel. Il y aura également un espace de loisirs plus important avec une plaine de jeux et un street workout.



🗨️ Le prix de la démolition du bâtiment existant est-il pris en compte dans le budget ?

👉 Oui

🗨️ Serait-il possible d'avoir un phasage pour la construction des logements tremplins ?

👉 Oui, il est possible de prévoir un phasage. Cependant, comme il s'agit du même terrain, il ne sera peut-être pas possible d'obtenir deux fois les subventions. Une autre fiche « logement tremplin » a été mise en lot 3, sans localisation, qui permettra de répondre à des opportunités.

B. Création de logements tremplins

Une autre fiche est présente sur le même site. Valentin y rappelle brièvement le principe des logements tremplin, qui visent à inciter les Aubelois à rester dans leur commune. Il explique ensuite les changements. Les logements tremplin ne sont plus directement en rue, car l'urbanisme a demandé d'avoir une cohérence avec le reste de la rue.

Il y aurait une mixité des logements avec 1, 2 ou 3 chambres.

🗨️ L'espace de convivialité est loin du Ravel, contrairement à ce qui avait été décidé.

🗨️ Il y a un chemin dans le bas du terrain qui pourrait être aménagé. Cela rapprocherait l'espace de convivialité du Ravel.

🗨️ Il avait été décidé en GT de conserver une haie communale entre les CLT et les terrains privés existants.

Des membres de la CLDR suggèrent de phaser ces logements tremplins en deux temps.

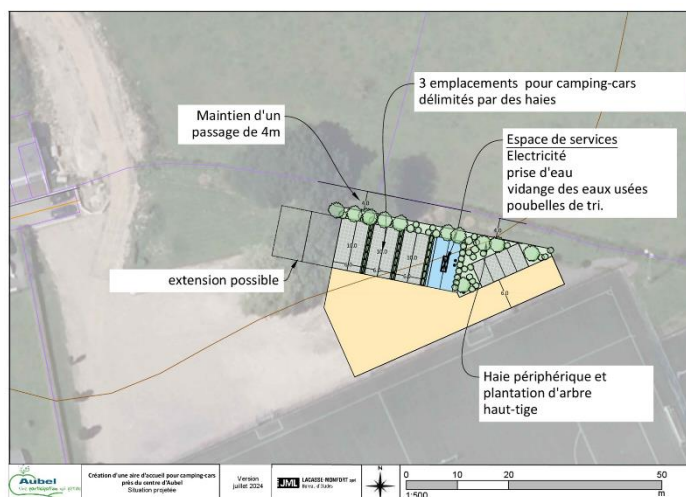
C. Création d'une aire d'accueil pour camping-cars près du centre d'Aubel

Valentin Laborey présente un plan pour un possible parking pour camping-cars. Suite à la demande de la commune d'avoir le plus de places de stationnement possible et de maintenir un passage de 4 m pour un chemin potentiel vers la Kan, le projet a été adapté. Il y aura des places pour voitures (car le coin est trop petit pour un camping-car).

- 🔦 Les trois places sont-elles suffisantes ? Il faudra peut-être prévoir un jour l'installation de bornes électriques de chargement.
- 🔦 Il existe des sociétés (par exemple Camping-Car Parc) qui peuvent gérer le site, la location, le paiement, etc.
 - ↳ Ici, il s'agirait plutôt d'un parking ouvert à tous. Avec une seule place équipée en eau et en électricité, qui ne sera utilisée que pour une courte durée.
- 🔦 Les quatre places pour voiture pourraient être prévues comme places de recharge pour les voitures électriques.
- 🔦 On peut prévoir 5 places pour les camping-cars.

Les arbres ne sont pas encore recensés comme remarquables mais le seront bientôt, c'est pourquoi ils seront pris en compte dans le cadre du projet.

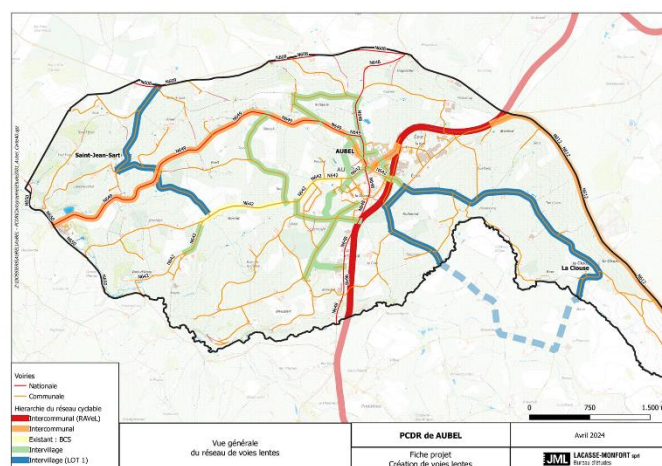
Le projet n'est pas subsidiable dans le cadre du développement rural, mais avec le CGT (on l'espère).



D. Mise en place d'un Réseau de voies lentes

Valentin Laborey montre la carte ci-contre qui reprend toutes les liaisons prévues à 10 ans, avec deux liaisons à court terme prévues dans le lot 1 : la liaison avec Saint-Jean-Sart et la liaison vers La Clouse (en bleu).

Saint-Jean-Sart : il y aura des aménagements de sécurité prévus (indiqués par une étoile sur la carte). Pour obtenir les subventions DR, il ne faut plus que la liaison se fasse en site propre. À Saint-Jean-Sart, la route n'étant pas assez large, un marquage au sol indiquera la priorité des cyclistes sur une liaison de 2,7 km.

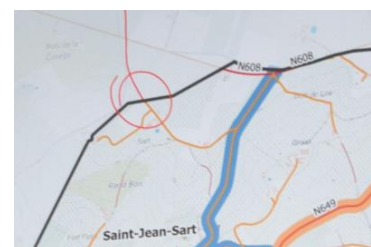


À La Clouse, l'idée à terme serait d'avoir une boucle avec le territoire de la commune voisine (Thimister-Clermont), mais le PCDR d'Aubel n'interviendra que sur la partie communale. Le tronçon en bleu clair pourrait être en site propre. Une étude détaillée devra être réalisée une fois que le projet sera en phase de réalisation. Les deux projets dans les deux villages seront phasés.

Remarque : pour le projet de Saint-Jean-Sart, la route nationale est très dangereuse. Il serait possible de créer une sortie vers Knuppelstock. Ainsi, on pourrait sortir vers une liaison possible avec les Fourons et Dalhem (notez que Dalhem est également en PCDR).

Le dessin ci-contre montre le changement proposé.

- 🔦 Une autre question sur la mobilité au centre d'Aubel : lors du GT Mobilité, la rue de Battice avait été pointée comme endroit dangereux pour les vélos.



- ↳ Oui, c'est prévu en vert sur le plan, mais les projets sont établis sur différentes fiches pour pouvoir être réalisés et phasés dans le temps.
- 🗨️ Il serait urgent de le faire avec une signalétique permettant de rouler sur le trottoir.
 - ↳ Valentin rappelle que les lots sont une formalité, et que les projets peuvent être priorités par la CLDR en cas d'opportunité ou d'urgence.

6. INFORMATION À PROPOS DE LA MAISON DE VILLAGE À SAINT-JEAN-SART

Rosine Bronlet fait un retour sur les GT qui ont eu lieu au mois d'avril 2024.

Pour le GT Convivialité, la fiche de l'ancienne école de l'État a été reprise et les éléments ajoutés ont été présentés lors de la présentation de Valentin Laborey. Les CR sont sur le site et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Pour le GT mobilité : la carte montrée plus tôt a été définie lors du GT et les réponses ont été intégrées dans les différents projets de mobilité.

Pour le GT Saint-Jean-Sart : lors d'une réunion prévue en petit comité avec le comité de la jeunesse (seul le président, Tom Lecloux, était présent) dans la salle de la jeunesse à Saint-Jean-Sart, le projet de maison de village lui a été présenté. L'idée originelle de la CLDR a été expliquée. Par la suite, le président a eu une réunion avec l'ensemble du comité. Ils nous ont ensuite communiqué (par mail) leur réponse, défavorable. C'est pourquoi nous proposons donc de laisser cette fiche en lot 3 en attendant une occasion future.

Un membre de la CLDR demande à prendre la parole à ce sujet.

- 🗨️ Il a été interrogé au sujet du projet de la maison de village et il n'était pas au courant qu'une réunion avait eu lieu. Il s'est senti mal à l'aise, car en tant que membre du CLDR, il n'avait pas les réponses d'un habitant du village. Il a alors recherché les comptes rendus passés sur le site. Il y voit des problèmes de forme, concernant la réunion qui s'y est tenue.
- 🗨️ Il pense que si la commune voulait obtenir des réponses rapides, elle aurait dû le faire sous son nom et non sous celui de la CLDR.
- 🗨️ Ce n'était pas à Tom Lecloux seul de prendre une décision. Il s'agit plutôt d'une décision collective avec, par exemple, le président d'honneur.
- 🗨️ Dans le document, il est expliqué que les jeunes pourraient vendre leur bâtiment, par exemple, à un particulier. Ce qui est problématique, quand on sait que l'un des participants à la réunion veut acheter la maison de la jeunesse.

D'autres membres ont eu la même impression que ces citoyens. C'est un sentiment global des habitants de Saint-Jean-Sart.

Frédéric Debouny répond que la réunion n'était absolument pas partie d'une mauvaise intention. La réunion avec Tom Lecloux était une réunion d'information. Il ne lui a en aucun cas été demandé de prendre une décision. Tout le comité était invité, peut-être que la communication a été mal faite sur le type de réunion prévue. Tous les membres inscrits pour le GT de Saint-Jean-Sart n'ont pas été conviés, car il a été décidé de ne pas confronter la jeunesse à un trop grand nombre de personnes lors de cette réunion d'information.

Sarah Maquet précise que la réunion était une réunion d'information pour le comité et plusieurs reprises, il a été proposé que la FRW revienne sur place pour expliquer l'idée de la CLDR à d'autres citoyens. Une réunion qui aurait pu être faite avec plus de personnes.

Elle précise également que les informations techniques contenues dans le CR envoyé à Tom Lecloux émanent de la FRW.

On revient ainsi au fait qu'il n'est pas normal d'inviter si peu de personnes et pas tout le village, qui suit la jeunesse. Il aurait été intéressant de diffuser l'information à l'ensemble des habitants. Tous les anciens membres de la jeunesse auraient aimé donner leur avis.

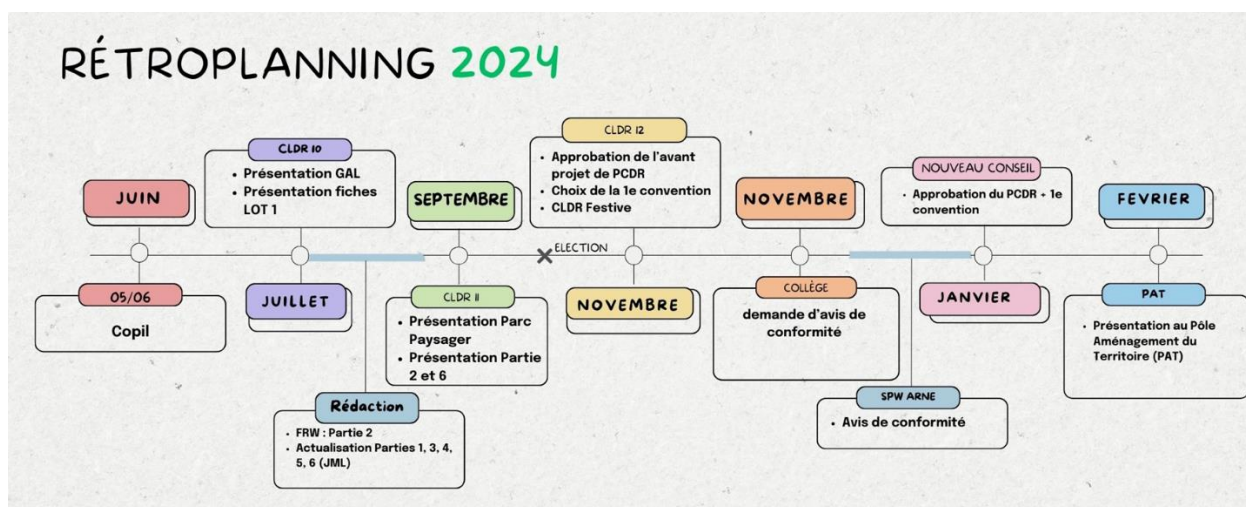
Sarah Maquet rappelle qu'au stade suivant du projet, cela aurait bien sûr été fait. Dans le cadre du développement rural, des réunions publiques avec tous les villages sont prévues si un tel projet est engagé.

Pour rappel, le projet se trouve dans le lot 3, sans localisation, pour pouvoir répondre à l'opportunité (même autre qu'avec la jeunesse). Si c'est le cas, le projet pourra remonter dans le temps.

Un membre propose d'élargir le projet à une potentielle création d'un espace de convivialité, afin de répondre au mieux aux besoins et opportunités futur.e.s du village.

7. SUITES (AGENDA)

Rosine Bronlet présente la ligne du temps, définie avec le bureau d'étude, l'échevin DR et l'agent-relais.



Lors de l'été, la FRW va rédiger la partie 2 du PCDR (synthèse de la participation citoyenne).

La prochaine réunion de la CLDR aura lieu en **septembre**, le **19** (notez la date). Benoît Franssen viendra y présenter le Parc Paysager du Bocage sans frontières, et la FRW y présentera la partie 2. Ce sera également l'occasion de faire des remarques sur les différentes parties du projet de PCDR envoyées préalablement.

La dernière réunion de la CLDR de la phase d'élaboration aura lieu le **19 novembre**. Il s'agira d'une réunion importante, car le PCDR sera approuvé (il faudra alors quorum !). Le Collège sortant fera ensuite la demande administrative d'un avis de conformité au SPW-Arne. Le PCDR sera ensuite approuvé par le nouveau Conseil.



Pour la Fondation Rurale de Wallonie

Sarah Maquet et Rosine Bronlet